



RAPPORT DU DIRECTEUR DES INSTITUTIONS SOCIALES



PRÉAMBULE

70 ans après sa nette acceptation lors du référendum du 6 juillet 1947, le peuple s'est prononcé le 24 septembre 2017 sur le projet « Prévoyance 2020 ».

Les deux objets de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 ont été rejetés lors de la votation populaire par 52,7 pour cent des votants. L'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA a échoué devant le peuple pour 2'357 voix et n'a pas non plus passé le cap de la majorité des cantons (13 ½ contre 9 ½ pour).

Le 2 mars 2018, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur de lui transmettre un avant-projet de réforme à mettre en consultation avant la pause estivale.

Des éléments fondamentaux du projet Prévoyance vieillesse 2020 seront repris avec une augmentation unique de la TVA de 1.7 point au maximum au moment de l'entrée en vigueur !

LA CAISSE DE COMPENSATION AVS FER VALAIS 106.7

Au 31 décembre 2017, l'effectif s'élevait à 2'558 membres dont 701 indépendants et 114 affiliés en tant que personne sans activité lucrative.

De par son statut de Caisse interprofessionnelle, elle est également composée de 1'406 membres individuels ne pouvant pas adhérer à l'Union commerciale valaisanne (UCOVA) ou à l'Association valaisanne des mandataires de la construction (AVMC).

La masse salariale déclarée au cours de l'exercice 2017 s'est stabilisée à CHF 746 mio. Les revenus des indépendants soumis à cotisations s'élèvent à CHF 44 mio soit en légère augmentation par rapport à l'année dernière. Les cotisations paritaires

s'élèvent ainsi à CHF 76.7 mio, quant aux cotisations personnelles, elles présentent une augmentation de 6.75 % pour atteindre CHF 4.3 mio.

En décembre 2017, 1'690 prestations de l'AVS et de l'AI ont été versées soit une augmentation de 150 cas. Les prestations AVS/AI versées durant l'année écoulée s'élèvent à CHF 34.8 mio, soit une augmentation de 10.3 % pour les prestations AVS et de 8 % pour les prestations AI.

Pour terminer, les allocations perte de gain et maternité (APG) se montent à CHF 4.2 mio en augmentation de 23 %.

LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES CACI

L'UCOVA est l'une des quatre associations fondatrices de la Caisse valaisanne d'allocations familiales du commerce indépendant (CACI) regroupant, au 31 décembre 2017, 1'554 entreprises et 1'325 indépendants.

Les salaires et revenus comptabilisés au cours de l'exercice 2017 se sont élevés à CHF 400.84 mio soit une diminution de CHF 8.71 mio ou de 2.13%.

Nous constatons, malheureusement, que les caisses reconnues dans le canton du Valais subissent toujours la résultante des effets de la loi fédérale sur les allocations familiales permettant aux affiliés de rejoindre leur caisse AVS. Certains affiliés actifs dans les branches professionnelles liées aux commerces valaisans décomptent leurs cotisations auprès de Caisses hors canton ou auprès de la Caisse cantonale valaisanne d'allocations familiales et ceci contrairement à la volonté du Grand Conseil.

Au niveau des prestations, l'inventaire au 31 décembre 2017 fait ressortir que les allocations ont concerné 754 affiliés et 1'555 allocataires. 2'619

